
Procès-verbal de réunion du conseil municipal

séance du vendredi 18 avril 2014

(convocation du 9 avril 2014)

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

L'An **deux mil quatorze, le dix-huit avril à 20 h 30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du maire : M. Francis PAPATANASIOS.

PRESENTS : PAPATANASIOS Francis, BONNAMY Bertrand, DEBREGEAS Jean-Pierre, ROCHE Maryse, CHAMPELOS Bernard, LAVAYSSIERE René, TEXIER Michel, CAMUZAT Josette, DELSOL Bernard, GRZYBOWSKI Serge, BLONDEL Céline

ABSENTS :

Nombre de Membres

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Affectation du résultat de l'exercice 2013

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans la délibération D2014-03 concernant l'affectation du résultat, il est donc nécessaire de prendre une délibération annule et remplace afin de la corriger.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat suivant :

- **Section de Fonctionnement :**

| | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses réalisées : | 293 686.93 € |
| Recettes réalisées : | 328 595.70 € |
| Soit un excédent 2013 de : | 34 908.77 € |
| Excédent de 2012 : | 125 527.21 € (002 du BP 2013) |
| Soit un excédent net cumulé de : | 160 435.98 € |

- **Section d'Investissement :**

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses réalisées : | 167 748.75 € |
| Recettes réalisées : | 188 154.95 € |
| Soit un excédent 2013 de : | 20 406.20 € |
| Déficit de 2012 : | 134 370.94 € (001 du BP 2013) |
| Soit un déficit net cumulé de | 113 964.74 € |
| Restes à réaliser en Dépenses : | 38 709.22 € |
| Restes à réaliser en Recettes | 20 012.00 € |

Le besoin net de la section d'Investissement est de : 132 661.96 €

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable :
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de les reprendre dès le vote du Budget Primitif 2014 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement : 132 661.96 €

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 27 774.02€

Soit un total de : 160 435.98 €

Amortissement du plan et études de zonage de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10/04/2013, le Conseil Municipal a décidé d'amortir le réseau assainissement sur une durée de 50 ans.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'amortir le plan d'assainissement et les études de zonage de l'assainissement sur une durée équivalente au réseau assainissement soit 50 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'amortir le plan d'assainissement et les études de zonage de l'assainissement sur une durée équivalente au réseau assainissement soit 50 ans.

Amortissement de la pompe de relevage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'amortir le poste de relevage assainissement et propose une durée d'amortissement de 10 ans. La somme sera prévue au BP 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE d'amortir la pompe de relevage assainissement sur une durée de 10 ans.

Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2014 à chacune des trois taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation 12.73 %

- Taxe foncière (bâti) 18.04 %

- Taxe foncière (non-bâti) 84.91 %

Porté au cadre II de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 intitulés « décision du Conseil Municipal ».

Les commissions communales

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, il appartient aux conseillers d'élire les délégués au sein des diverses commissions communales :

Il est donc procédé à ces élections :

| COMMISSIONS | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|---|--------------------------------------|
| <i>Agriculture</i> | CHAMPELOS Bernard PAPATANASIOS Francis | BONNAMY Bertrand LAVAYSSIERE René |
| <i>Ordures Ménagères et environnement</i> | LAVAYSSIERE René TEXIER Michel | DELSOL Bernard |
| <i>Urbanisme</i> | LAVAYSSIERE René TEXIER Michel | GRZYBOWSKI Serge ROCHE Maryse |
| <i>Budget</i> | BONNAMY Bertrand PAPATANASIOS Francis | GRZYBOWSKI Serge ROCHE Maryse |
| <i>IMPOTS</i> | PAPATANASIOS Francis | BONNAMY Bertrand |
| | Conseil Municipal | |

| | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Patrimoine et vie culturelle | | |
| Vie associative et fêtes | Conseil Municipal | |
| Liste électorale | PAPATANASIOS Francis | BONNAMY Bertrand |
| Affaires scolaires | BLONDEL Céline CAMUZAT Josette | BONNAMY Bertrand |
| Relations extérieures et communication | LAVAYSSIERE René, GRZYBOWSKI Serge | CAMUZAT Josette |
| Bâtiments | LAVAYSSIERE René DELSOL Bernard | TEXIER Michel |
| Routes et chemins | LAVAYSSIERE René, TEXIER Michel | CAMUZAT Josette DELSOL Bernard |

Constitution de la commission d'appel d'offre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 22,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de ... membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

PREND ACTE

Que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Monsieur le Maire,

ELIT

En tant que membres titulaires (3) :

Liste

- Francis PAPATANASIOS,
- Bertrand BONNAMY,
- René LAVAYSSIERE,

En tant que membres suppléants (3):

Liste

- Michel TEXIER,
- Bernard DELSOL,
- Jean-Pierre DEBREGAS

Commission communale des impôts directs

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise en son paragraphe 3 que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Maire, ou l'adjoint délégué assure la présidence

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal a proposé la liste suivante :

Commissaires Titulaires :

BONNAMY Claude – Campsegret – propriétaire de bois
CHAMPELOS Bernard
ROCHE Maryse
LEDU Philippe
GIRAUDY André – propriétaire de bois
GUYON Jacques
LABAT Evelyne
LEYX André – Campsegret
MARTINET Claude
POUGET Monique
RESTOIX Yves
RUAULT Maurice

Commissaires suppléants :

BELLOCQ Francis
BEAUPUY Sébastien
BOST Jean-Louis
EYMERY Claude
JAROUSSE Geneviève
LAVAYSSIERE René
LOZEILLE Roger
RUAULT André – Lamonzie
VERGNAC Francis – Maurens
CHAMPELOS Valérie
JUTGE Stéphanie
ROCHE Gérard

Délégués au syndicat intercommunal d'action sociale Bergerac II

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal procède au renouvellement des délégués au Centre Intercommunal d'Action Sociale Bergerac II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

DELEGUES TITULAIRES : BLONDEL Céline et CAMUZAT Josette

DELEGUES SUPPLEANTS : ROCHE Maryse et TEXIER Michel

Délégué au Syndicat du Transport scolaire de Lembras

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal procède au renouvellement des délégués au Syndicat du Transport scolaire de Lembras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

DELEGUES TITULAIRES : TEXIER Michel, ROCHE Maryse

DELEGUES SUPPLEANTS : DEBREGEAS Jean-Pierre, DELSOL Bernard

Délégué au Syndicat Départemental – secteur intercommunal d'énergies de Vergt-Villablard

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal procède au renouvellement des délégués au Syndicat Départemental – secteur intercommunal d'énergies de Vergt-Villablard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

DELEGUES TITULAIRES : DEBREGEAS Jean-Pierre, LAVAYSSIERE René

DELEGUES SUPPLEANTS : TEXIER Michel, BONNAMY Bertrand

Délégué au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Maurens

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour l'exercice de sa compétence eau potable, la commune est adhérente au SIAEP DE MAURENS.

Elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués (2 titulaires et 2 suppléants) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L. 5211-7, L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'élire les représentants de la Commune au Comité Syndical du SIAEP DE MAURENS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Elit les délégués qui siégeront au Comité Syndical du SIAEP DE MAURENS :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-----------------------|---------------------|
| CHAMPELOS Bernard | BLONDEL Céline |
| DEBREGEAS Jean-Pierre | BONNAMY Bertrand |

Délégué au Pays du Grand Bergeracois

A la suite des élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal procède au renouvellement des délégués au Pays du Grand Bergeracois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

DELEGUE TITULAIRE : DEBREGEAS Jean-Pierre

DELEGUE SUPPLEANT : BONNAMY Bertrand

Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans notre commune

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Vu la circulaire du Ministre de la défense du 26 octobre 2001 qui prévoit dans chaque commune, la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
- Suite aux élections municipales en date du 23 mars 2014 qui nécessite la reconstitution de ces correspondants

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que :

- M. TEXIER Michel

Sera responsable des questions de défense.

Mise en place d'un correspondant sécurité routière au sein du Conseil Municipal

A la suite des élections municipales en date du 23 mars 2014, le Conseil Municipal procède au renouvellement du correspondant « sécurité routière »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que :

- M. BONNAMY Bertrand

Sera le correspondant sécurité routière.

Fixation des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Considérant que la commune de Queyssac appartient à la strate de moins de 500 Habitants,

Le Maire propose à l'assemblée :

de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 17 % de l'indice brut 1015,
- et du produit de 6.6 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints,

soit 1398.95 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité (*maximale*) du maire (17% de l'indice brut 1015) et du produit de 6.6% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints.

A compter du 29 mars 2014 (*délibération peut avoir effet rétroactif à la date d'installation*), le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation et le Conseiller Municipal est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Par ailleurs, dans la limite de l'enveloppe maximale, Monsieur René LAVAYSSIERE, conseiller municipal, délégué à la gestion des bâtiments communaux par arrêté du maire en date du 16/04/2014 percevra, au titre de sa délégation, une indemnité égale à 3.8 % de l'indice brut 1015.

De même, Monsieur Michel TEXIER, conseiller municipal, délégué à la gestion des routes et des chemins communaux par arrêté du maire en date du 16/04/2014 au titre de sa délégation de responsable des routes et des chemins communaux, une indemnité égale à 3.8 % de l'indice brut 1015.

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Maire : | 9 % de l'indice brut 1015 ; |
| 1er adjoint : | 6.6 % de l'indice brut 1015 |
| 2^{ème} adjoint : | 6.6 % de l'indice brut 1015 |
| 3^{ème} adjoint : | 6.6 % de l'indice brut 1015 |
| Conseiller municipal : | 3.8 % de l'indice brut 1015 |
| Conseiller municipal : | 3.8 % de l'indice brut 1015 |

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le maire (et) le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 29/03/2014 annexé à la délibération

| FONCTION | NOM, PRENOM | POURCENTAGE INDICE 1015 |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Maire | PAPATANASIOS Francis | 9 |
| 1 ^{er} adjoint | BONNAMY Bertrand | 6.6 |
| 2 ^{ème} adjoint | DEBREGEAS Jean-Pierre | 6.6 |
| 3 ^{ème} adjoint | ROCHE Maryse | 6.6 |
| Conseiller municipal | LAVAYSSIERE René | 3.8 |
| Conseiller municipal | TEXIER Michel | 3.8 |
| Total mensuel | | |

D2014-26 Objet de la délibération: Modification des statuts de la CAB – aménagement numérique

La stratégie d'aménagement numérique du territoire de l'ensemble du département de la Dordogne, portée collectivement, vise à terme à permettre à tous d'avoir un accès au très haut débit, conformément aux orientations gouvernementales et à la volonté de la Région Aquitaine dans lesquelles s'inscrivent pleinement les orientations proposées par le Conseil Général de la Dordogne.

En effet, la volonté du département est d'associer l'ensemble des collectivités et plus particulièrement les établissements publics de coopération intercommunale à la fiscalité propre. Elle s'est traduite dans les faits par la création de la

Commission Départementale d'Aménagement Numérique du Territoire (CDANT) lors de la commission permanente du Conseil Général du 29 juillet 2013.

La stratégie partagée entre la Région Aquitaine et les 5 départements consiste à créer à l'échelon de chaque département un syndicat mixte ouvert chargé de la définition de la stratégie d'aménagement numérique départementale et de la conception et construction des infrastructures numériques.

Les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Périgord Numérique » ont été adoptés à l'unanimité en session plénière du Conseil Général le 14 novembre 2013. L'article premier propose aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaire d'en être membres.

Par délibération en date du 12 février 2014, le Conseil Communautaire a approuvé l'extension des compétences de la CAB par l'ajout de la compétence supplémentaire « aménagement numérique » telle qu'elle résulte de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales, et a décidé de l'adhésion de la CAB au syndicat mixte ouvert « Périgord Numérique ».

Cette modification des compétences de la CAB est soumise à l'approbation des conseils municipaux de chaque commune membre. Chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision communautaire pour se prononcer sur la modification des compétences et des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la réponse du Conseil Municipal est réputée favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise par l'ajout de la compétence supplémentaire « aménagement numérique » telle qu'elle résulte de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Questions diverses

- Stagérisation de Carole Edom sur le poste de secrétaire de mairie.
- M. DEBREGÉAS informe le conseil municipal du déroulement des opérations concernant les caprins de M. GENESTE. Une grande partie du troupeau est parti mais il reste encore à mettre en sécurité les enclos pour éviter la divagation des caprins restants.
- Etablissement du tableau de présence eu bureau de vote pour le dimanche 25 mai 2014

Le matin : Jean-Pierre Debrégeas, Maryse Roche, Josette Camuzat, Michel Texier

L'après-midi : Bernard Delsol, René Lavayssière, Bernard Champelos

- Monsieur le maire propose qu'on fixe une date pour le Mai : le 13 juillet ou le 13 septembre 2014.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h15

République FRANCAISE

Département de la DORDOGNE

Commune de QUEYSSAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2014

Date de convocation : 10/02/2014

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE

| N° ACTES | OBJET ET CODE NOMENCLATURE | N° FEUILLET |
|----------|---|-------------|
| D2014-10 | Affectation du résultat 2013 – Annule et remplace D2014-3 <i>7.1 Décisions budgétaires</i> | 2014-20/21 |
| D2014-11 | Amortissement du plan et étude de zonage de l'assainissement <i>7.1 Décisions budgétaires</i> | 2014-22 |
| D2014-12 | Amortissement de la pompe de relevage <i>7.1 Décisions budgétaires</i> | 2014-23 |
| D2014-13 | Vote des trois taxes <i>7.2 Fiscalité</i> | 2014-24 |
| D2014-14 | Vote du budget prévisionnel <i>7.1 Décisions budgétaires</i> | 2014-25 |
| D2014-15 | Commissions communales <i>5.2 Fonctionnement des assemblées</i> | 2014-26/27 |
| D2014-16 | Commission d'appel d'offre <i>5.2 Fonctionnement des assemblées</i> | 2014-28 |
| D2014-17 | Commission communale des impôts directs <i>5.2 Fonctionnement des assemblées</i> | 2014-29 |
| D2014-18 | Délégués au Syndicat intercommunal d'action sociale Bergerac II <i>5.3 Désignation des représentants</i> | 2014-30 |
| D2014-19 | Délégué au Syndicat du Transport de Lembras <i>5.3 Désignation des représentants</i> | 2014-31 |
| D2014-20 | Délégué au syndicat départemental – secteur intercommunal d'énergies de Vergt-Villablard <i>5.3 Désignation des représentants</i> | 2014-32 |
| D2014-21 | Délégué au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Maurens <i>5.3 Désignation des représentants</i> | 2014-33 |
| D2014-22 | Délégué au Pays du Grand Bergeracois <i>5.3 Désignation des représentants</i> | 2014-34 |
| D2014-23 | Conseiller municipal en charge des questions de Défense <i>5.3 Désignation des représentants</i> | 2014-35 |
| D2014-24 | Mise en place d'un correspondant sécurité routière <i>5.3 Désignation des représentants</i> | 2014-36 |
| D2014-25 | Fixation des indemnités des élus <i>9.1 Autres domaines de compétences des communes</i> | 2014-37/38 |
| D2014-26 | Modification des statuts de la CAB – aménagement numérique <i>5.7 Intercommunalité</i> | 2014-39 |

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS LORS DE CETTE SEANCE

| | | |
|-----------------------|-------------------|------------------|
| PAPATANASIOS Francis | CHAMPELOS Bernard | DELSOL Bernard |
| BONNAMY Bertrand | TEXIER Michel | GRZYBOWSKI Serge |
| DEBREGEAS Jean-Pierre | LAVAYSSIERE René | BLONDEL Céline |
| ROCHE Maryse | CAMUZAT Josette | |